



**PRÉFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service des Procédures Environnementales**

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A LA SUPPRESSION D'UN PASSAGE À NIVEAU**

### **SNCF RÉSEAU**

#### **Suppression du passage à niveau (PN) n°38 sur le territoire de la commune d'Arbanats**

À la demande de SNCF RESEAU, le Préfet de la Gironde a prescrit par arrêté en date du 17 janvier 2025, une enquête publique préalable à la suppression du passage à niveau (PN) n°38 au croisement de la ligne ferroviaire reliant Bordeaux à Sète et du chemin des Basques sur le territoire de la commune d'Arbanats.

Organisée conformément au Code des relations entre le public et l'administration, cette enquête se déroulera du **lundi 17 février 2025 au lundi 3 mars 2025 inclus**.

Monsieur Pierre PELLOUX, Officier de l'Armée de Terre retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les personnes intéressées pourront, pendant la période indiquée ci-dessus, prendre connaissance du dossier d'enquête préalable à la suppression du passage à niveau (PN) n°38 à la mairie d'Arbanats, 1 place Carayon Latour, 33640 Arbanats et consigner, s'il y a lieu, leurs observations par écrit sur le registre d'enquête dédié à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public, à savoir :

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30,
- Mercredi : de 9h00 à 12h00 (fermeture l'après-midi)

Ces observations pourront également être adressées par correspondance, au commissaire enquêteur, à la mairie d'Arbanats.

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public et assurera des permanences :

#### **Mairie d'Arbanats (salle du Conseil municipal) :**

- Lundi 17 février 2025 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 26 février 2025 de 9h00 à 12h00
- Lundi 3 mars 2025 de 14h00 à 17h30

Le rapport et les conclusions établis sous **un mois** par le commissaire enquêteur relatifs à la **suppression du passage à niveau (PN) n°38** seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (Service des Procédures Environnementales - Cité administrative - 2 rue Jules Ferry - 33090 BORDEAUX Cedex) et à la mairie d'Arbanats, pendant **un an**, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ils seront communiqués à toute personne qui en fera la demande au Préfet de la Gironde, auprès du Service des procédures environnementales à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.